

**LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BEUCROISSANT
SEANCE DU JEUDI 05 JUIN 2025 à 19h00**

Présents : M. Antoine REBOUL, Mme Christiane CARNEIRO, M. Patrick ROY, Mme Michelle CIAVATTI, M. Gérard GIROUD-PIFFOZ, M. Guy CARMONA, Mme Dominique FAUCON, M. Manuel GOMEZ, Mme Stéphanie ROUX, Mme Karen BISSONET, Mme Sylvie FIGUET, Mme Annick FABBRI, M. Franck CHARPENAY, M. Christophe FAYOLLE, Mme Sandrine COMBE
formant majorité des membres en exercice.

Absents représentés : Mme Constance CALI qui a donné pouvoir à M. Patrick ROY, M. Stephan HERVE qui a donné pouvoir à Mme Michelle CIAVATTI.

Absents excusés : M. Laurent CHARPENAY, M. Hugo GALATIOTO.

Secrétaire de séance : M. Christophe FAYOLLE

La séance débute à 19h02.

En application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Christophe FAYOLLE a été nommée secrétaire de séance à 16 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

Le procès-verbal de la séance du 13 mai 2025 est adopté à 16 voix pour.

Mme Dominique FAUCON arrive à 19h27 à compter du point « présentation de l'analyse financière de la commune – Rétrospective et Prospective » inscrit à l'ordre du jour.

Liste de délibérations :

2025_028 - DEMANDE DE PRET DE 700 000 EUROS A LA CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL CENTRE EST – AMENAGEMENT DE LA PLACE DU VILLAGE ET DE LA COUR D'ECOLE

Le conseil municipal,

Après en avoir débattu, à 17 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

- **Décide** de demander à la CAISSE REGIONALE DU CREDIT AGRICOLE MUTUEL CENTRE EST, un prêt de 700 000 € remboursable en 20 ans au taux fixe de 3.67 %.

Caractéristiques :

- durée : 240 mois
- taux fixe : 3,67 % en trimestriel
- échéances trimestrielles
- première échéance du prêt 3 mois après la date de déblocage des fonds.
- Frais de dossier : 700 € (non soumis à TVA)

- **S'engage** pendant toute la durée du prêt au nom du Conseil municipal à créer et mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les contributions directes nécessaires pour assurer le paiement des dites échéances et à inscrire le montant des remboursements en dépenses obligatoires.
- **S'engage** à régler les frais, droits, impôts et taxes auxquels l'emprunt pourrait donner lieu.

- **Confère**, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à Monsieur le Maire pour la réalisation de l'emprunt, la signature du ou des contrats de prêts à passer avec l'Etablissement prêteur, et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

- **Affirme**, en outre, qu'aucune lettre d'observation de la Chambre Régionale des Comptes ne lui a été adressée et qu'aucun recours devant le Tribunal Administratif ne lui a été notifié.

- **Dit que la présente délibération sera notifiée à :**
 - Madame la Préfète de l'Isère
 - Madame la Trésorière de Bourgoin Jallieu
 - A Monsieur le Directeur de la caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel Centre Est

- Le Maire certifie, sous sa responsabilité, que le présent acte est rendu exécutoire en application de l'article L2131-1 du Code Général des collectivités territoriales

**LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BEAUCROISSANT
SEANCE DU JEUDI 05 JUIN 2025 à 19h00**

2025_029 - DEMANDE DE PRET DE 300 000 EUROS A LA CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL SUD RHONE ALPES – AMENAGEMENT DE LA PLACE DU VILLAGE ET DE LA COUR D'ECOLE

Le conseil municipal,

Après en avoir débattu, à 17 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

- **Décide** de demander à la CAISSE REGIONALE DU CREDIT AGRICOLE MUTUEL SUD RHONE ALPES, un prêt de 300 000 € remboursable en 20 ans au taux fixe de 3,93 %.

Caractéristiques :

- durée : 240 mois
 - taux fixe: 3,93 % en trimestriel
 - échéances trimestrielles
 - première échéance du prêt 3 mois après la date de déblocage des fonds.
 - Frais de dossier : 300 € (non soumis à TVA)
- **S'engage** pendant toute la durée du prêt au nom du Conseil municipal à créer et mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les contributions directes nécessaires pour assurer le paiement des dites échéances et à inscrire le montant des remboursements en dépenses obligatoires.
 - **S'engage** à régler les frais, droits, impôts et taxes auxquels l'emprunt pourrait donner lieu.
 - **Confère**, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à Monsieur le Maire pour la réalisation de l'emprunt, la signature du ou des contrats de prêts à passer avec l'Etablissement prêteur, et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.
 - **Affirme**, en outre, qu'aucune lettre d'observation de la Chambre Régionale des Comptes ne lui a été adressée et qu'aucun recours devant le Tribunal Administratif ne lui a été notifié.
 - **Dit que** la présente délibération sera notifiée à :
 - Madame la Préfète de l'Isère
 - Madame la Trésorière de Bourgoin-Jallieu
 - A la caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel Sud Rhône Alpes
 - Le Maire certifie, sous sa responsabilité, que le présent acte est rendu exécutoire en application de l'article L2131-1 du Code Général des collectivités territoriales

2025_030 - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE D'EQUIPEMENT A L'UNION SPORTIVE D'IZEAUX – MUR MITOYEN DE LA COUR D'ECOLE

Le conseil municipal,

Après en avoir débattu, à 14 voix pour, 3 voix contre (M. Franck CHARPENAY, M. Christophe FAYOLLE, Mme Sandrine COMBE) et 0 abstention

- **Décide** le versement d'une subvention d'équipement à l'Union Sportive d'Izeaux d'un montant de 13 000 euros.
- **Dit que** la présente délibération sera notifiée à :
 - Madame la Préfète de l'Isère
 - Madame la Trésorière de Bourgoin Jallieu
 - Monsieur le Président de l'Union Sportive d'Izeaux

**LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BEAUCROISSANT
SEANCE DU JEUDI 05 JUIN 2025 à 19h00**

2025_031 - FIXATION DES TARIFS DE LA FOIRE DE SEPTEMBRE 2025

Après en avoir débattu, à 17 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

- **Vote** les tarifs ci-dessous qui seront appliqués pour la foire de septembre 2025 :

<i>TARIFS FOIRE DE SEPTEMBRE 2025 EN EUROS HT (TVA 10%)</i>		
	COMMERCIALISATION	JOUR DE FOIRE
Tarif au mètre linéaire		
Commerces divers (sauf produits alimentaires)	18,87 €	28,00 €
commerces divers (sauf produits alimentaires) 2 jours	12,55 €	19,00 €
Restaurants -ERP-	25,60 €	
Restauration rapide / snacks /buvettes	29,70 €	45,00 €
Produits alimentaires (y compris vins et spiritueux)	22,70 €	35,00 €
Produits alimentaires (y compris vins et spiritueux) 2 jours	15,10 €	23,00 €
Attractions - de 15 mètres de profondeur	16,95 €	
Attractions + de 15 mètres de profondeur	23,40 €	
Camion de démonstrateurs	73,95 €	101,00 €
Habitat	40,30 €	
Exposition diverses / outillage/ Démonstrateur	36,72 €	46,00 €
Eleveur de chiens	31,00 €	
Volailles	30,60 €	41,00 €
Bétail au mètre linéaire (exonéré des frais forfaitaires)	6,35 €	
Bétail à la tête (exonéré des frais forfaitaires)		11,81 €

	COMMERCIALISATION	JOUR DE FOIRE
Tarif au mètre carré		
Restaurants	2,98 €	
Matériel agricole et automobile	5,38 €	
Salle polyvalente	48,90 €	
Exposant manant restauration ou buvette à domicile	1,50 €	

	COMMERCIALISATION	JOUR DE FOIRE
Frais forfaitaires		
Frais d'enregistrement de dossier	31,20 €	
Frais d'angle	42,30 €	57,00 €
Frais ordures ménagères ERP et soldeurs	219,50 €	
Frais ordures ménagères snacks/ restauration rapide/ buvette	65,80 €	
Frais ordures ménagères autres stands	12,30 €	
Frais de raccordement EAU Restaurants	146,00 €	
Frais de raccordement EAU Restauration rapide/snacks/ Buvettes	56,00 €	
Participation sécurité des parkings à l'hectare	420,00 €	
Participation dossiers de sécurité ERP	2 foires/an : 255,00 € 1 foire/an : 153,00 €	

- **Dit que** la présente délibération sera notifiée à :

**LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BEUCROISSANT
SEANCE DU JEUDI 05 JUIN 2025 à 19h00**

- Madame la Préfète de l'Isère
- Madame la Trésorière de Bourgoin Jallieu
- Madame la Présidente nationale des commerçants non sédentaires
- Madame la Présidente des commerçants non sédentaires de l'Isère

2025_032 - MARCHÉ DE TRAVAUX DE DEPLOIEMENT D'UN DISPOSITIF DE SECURITE PAR VIDEOPROTECTION ET FIBRE OPTIQUE

Le conseil municipal,

Après en avoir débattu, à 14 voix pour, 0 voix contre et 3 abstentions (M. Franck CHARPENAY, M. Christophe FAYOLLE, Mme Sandrine COMBE)

- **Attribue** le marché de travaux de déploiement d'un dispositif de sécurité par vidéoprotection et fibre optique à l'entreprise LEASE Protect / RGE38 – (69) Villeurbanne (38) Rochetoirin pour un montant de **261 115,10 euros HT**.

- **Autorise Monsieur** le Maire à signer le marché de travaux de déploiement d'un dispositif de sécurité par vidéoprotection et fibre optique.

- **Dit que** la présente délibération sera notifiée à Madame la Préfète de l'Isère.

2025_033 - TARIFS SERVICES MUNICIPAUX D'ACCUEIL PERISCOLAIRE

Le conseil municipal,

Après en avoir débattu, à 17 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

- **Complète** l'annexe des tarifs communaux comme suit :

IV. PERISCOLAIRE

1) CANTINE

Nature du service	Périodes facturées	Tarifs applicables
Cantine	De 11h30 à 13h30	5.40 € / repas

2) GARDERIE

Nature du service	Périodes facturées	Tarifs applicables
Garderie périscolaire	○ Le matin	0.93 € / ½ heure
	○ Le soir à partir de 16h30	

- **Adopte** les tarifs communaux avec effet le 1^{er} septembre 2025 tels qu'ils figurent ci-dessus.

- **Indique** que l'ensemble des règlements, conventions et documents administratifs seront modifiés selon les éléments ci-annexés.

- **Dit que** la présente délibération sera notifiée à :

- Madame la Préfète de l'Isère
- Madame la Comptable publique de Bourgoin-Jallieu

**LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BEUCROISSANT
SEANCE DU JEUDI 05 JUIN 2025 à 19h00**

2025_034 - PARTICIPATION COMMUNALE 2025 AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL SCOLAIRE (SIS)

Le conseil municipal,

Après en avoir débattu, à 17 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

- **Approuve** la participation communale 2025 de **14 550,63 €** au bénéfice du Syndicat intercommunal scolaire (Sis) du Collège Robert-Desnos de Rives.
- **Charge** Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.
- **Dit que** la présente délibération sera notifiée à :
 - o Madame la Préfète de l'Isère
 - o Monsieur le Président du Syndicat Intercommunal Scolaire du Collège Robert Desnos de Rives.
 - o Madame la Trésorière de Bourgoin-Jallieu

2025_035 - VOTE DE L'ENVELOPPE « FOURNITURES SCOLAIRES » AFFECTEE A L'ECOLE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2025-2026

Le conseil municipal,

Après en avoir débattu, à 17 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

- **Fixe** à 47 € par élève le montant qui sera affecté au budget communal, pour les dépenses de fournitures scolaires des instituteurs et institutrices de l'école maternelle et primaire de Beaucroissant pour l'année scolaire 2025-2026.
- **Fixe** à 200 € le montant qui sera affecté au budget communal pour les dépenses de fournitures scolaires du Rased (Réseaux d'Aides Spécialisées aux élèves en difficulté).
- **Charge Monsieur le Maire d'effectuer** les démarches nécessaires à l'application de cette décision et d'inscrire les dépenses correspondantes à l'article 6067 des Budgets Primitifs communaux 2025 et 2026.
- **Dit que** la présente délibération sera notifiée à :
 - Madame la Préfète de l'Isère
 - Madame la Directrice de l'école publique de Beaucroissant
 - Madame la Trésorière de Bourgoin-Jallieu

2025_036 - VOTE DE L'ENVELOPPE « ACHAT DE NOUVEAUX MANUELS » AFFECTEE A L'ECOLE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2025-2026

Le conseil municipal,

Après en avoir débattu, à 17 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

- **Fixe une enveloppe d'un montant de 250 €** qui sera affecté au budget communal, pour les dépenses d'achat de livres pour les classes de CM1 et CM2 pour l'année scolaire 2025-2026.
- **Charge Monsieur le Maire d'effectuer** les démarches nécessaires à l'application de cette décision et d'inscrire les dépenses correspondantes à l'article 6067 des Budgets Primitifs communaux 2025 et 2026.
- **Dit que** la présente délibération sera notifiée à :
 - Madame la Préfète de l'Isère
 - Madame la Directrice de l'école publique de Beaucroissant
 - Madame la Trésorière de Bourgoin-Jallieu

**LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BEAUCROISSANT
SEANCE DU JEUDI 05 JUIN 2025 à 19h00**

**2025_037 - COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE PRISES DANS LE CADRE DE SES
DELEGATIONS**

2025-005	GENDARMERIE	Prestation foire avril 2025	26 et 27 avril 2025	12 710,81 € par la commune
2025-006	CROIX ROUGE	Prestation foire avril 2025	26 et 27 avril 2025	6 080 € par la commune
2025-007	LE TICHODROME	Renouvellement adhésion tichodrome	année 2025	281,25 € par la commune
2025-008	GUILLAUD TRAITEUR	Fourniture de repas en liaison froide pour la cantine scolaire	année 2025-2026	3,78 € HT soit 3,99 € TTC par repas par la commune
2025-009	CREDIT AGRICOLE	Partenariat publicitaire - Banderoles à proximité du DAB et service foire	Foire	360 € TTC par le crédit agricole
2025-010	FONDATION 30 MILLIONS D'AMIS	Stérilisation et identification des chats libres sauvages	2025	Participation à hauteur de 50% des frais de stérilisation et d'identification pour 30 chats soit 1 650 euros par la commune

La séance étant close, est levée à 20h50.